

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 31 janvier 2010

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

	(En millions \$)
Autres avances aux membres de l'ACP ¹	<u>0</u>
Prises en pension à plus d'un jour ²	24 207,5
Prises en pension spéciales ³	<u>0</u>
	<u>24 207,5</u>
Autres créances	<u>2,4</u>
Encours des prêts et créances	24 209,9 =====

Tableau 2 : Valeur au marché et composition des titres pris en pension pour plus d'un jour

	(En millions \$)	
Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	14 073,3	54,7 %
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	8 245,2	32,0 %
Titres émis par une municipalité	245,5	1,0 %
Titres de sociétés ⁴	2 870,7	11,1 %
Papier commercial adossé à des actifs ⁵	<u>316,3</u>	1,2 %
Valeur totale des titres pris en pension pour plus d'un jour	25 751,0	100%
	=====	
Encours des prises en pension à plus d'un jour	24 207,5	
	=====	
Taux de nantissement		106 %

¹ Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.

² Ces opérations comprennent les prises en pension visant les titres privés. Consultez le Tableau 2 pour connaître la composition des titres pris en pension pour plus d'un jour.

³ Sauf indication contraire, les prises en pension spéciales sont des opérations de pension à un jour portant sur des titres du gouvernement canadien.

⁴ Les titres de dette à court terme doivent jouir d'une note d'émetteur minimale de R1 (faible) dans l'échelle DBRS, de A-1 (moyenne) dans l'échelle S&P ou de P1 dans l'échelle de Moody's. Les obligations de sociétés jouissant de notes d'émetteur à long terme inférieures à A (faible) dans l'échelle DBRS, à A- dans l'échelle S&P et à A3 dans l'échelle de Moody's sont acceptables à condition qu'au moins deux de ces notes soient égales ou supérieures à BBB dans l'échelle DBRS, à BBB dans celle de S&P ou à Baa2 dans celle de Moody's. Pour les nouvelles exigences d'admissibilité entrées en vigueur le 19 janvier 2010, les détails sont disponibles à l'adresse : http://www.banqueducanada.ca/fr/avis_fmd/2009/nouv_termes_190110.pdf

⁵ Le papier commercial adossé à des actifs doit répondre aux critères et conditions d'acceptation en garantie fixés pour le mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : <http://www.banqueducanada.ca/fr/financier/securites.pdf>.

Marges exigées

Les marges suivantes s'appliqueront aux titres admissibles (notez que, pour les titres ayant une échéance d'un an ou moins, les marges sont ajustées en divisant l'échéance par 365) :

Type de garantie	Échéance				
	1 an ou moins	plus de 1 an et jusqu'à 3 ans	plus de 3 ans et jusqu'à 5 ans	plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans	plus de 10 ans
Titres émis par le gouvernement canadien, y compris coupons détachés et obligations résiduelles	1,0 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %
Titres garantis par le gouvernement canadien (y compris les Obligations hypothécaires du Canada et les titres hypothécaires LNH)	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %
Titres émis par un gouvernement provincial	2,0 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %	4,5 %
Titres garantis par un gouvernement provincial	3,0 %	4,0 %	4,5 %	5,0 %	5,5 %
Acceptations bancaires, billets à ordre, papier commercial et papier à court terme des municipalités, y compris ceux d'émetteurs étrangers (notés A-1 (élevée) par S&P ou R-1 (moyenne) ou mieux par DBRS)	7,5 %				
Acceptations bancaires, billets à ordre, papier commercial et papier à court terme des municipalités, y compris ceux d'émetteurs étrangers (notés A-1 (moyenne) par S&P, R-1 (faible) par DBRS ou P1 par Moody's)	12,0 %				
Papier commercial adossé à des actifs (au moins deux notes : R-1 (élevée) dans l'échelle DBRS, P1 dans l'échelle de Moody's, A-1 (élevée) dans l'échelle S&P ou F1+ dans l'échelle de Fitch)	7,5 %				
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées AAA)	4,0 %	4,0 %	5,0 %	5,5 %	6,0 %
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées AA)	7,5 %	7,5 %	8,5 %	9,0 %	10,0 %
Obligations de sociétés, de municipalités et d'émetteurs étrangers (notées A)	12,0 %	12,0 %	13,0 %	13,5 %	15,0 %
Titres émis par le Trésor américain ⁶	2,0 %	2,0 %	4,5 %	5,0 %	7,0 %

Portefeuille de créances non hypothécaires : La valeur attribuée par la Banque à la garantie équivaldra à 60 % de la valeur déclarée du portefeuille de créances, de sorte que la marge applicable sera de 40 %.

⁶ Une décote de 2,5 % (qui ne sera pas ajustée en divisant l'échéance par 365) s'ajoutera aux marges applicables aux titres émis par le Trésor américain afin de tenir compte du risque de change.